



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 26 juin 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 26 JUIN 2020



Depuis ce lundi 22 juin, nous sommes entrés dans la troisième phase du déconfinement. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

1. Déconfinement et risque sanitaire : lancement du baromètre d'affluence du littoral
2. Entreprises, particuliers : vous pouvez vous abonner aux newsletters éditées par le ministère de l'Économie et des finances
3. Carte interactive des lieux et prestations touristiques

1. Déconfinement et risque sanitaire : lancement du baromètre d'affluence du littoral

À la faveur de conditions météorologiques particulièrement favorables et de l'approche de la saison estivale, un afflux de la population vers les plages belges, est constaté. Au regard de la possible saturation de ces plages, et particulièrement celles situées à proximité de la frontière, le préfet de la zone de défense et de sécurité de la zone Nord souhaite informer la population de la mise en place par le Gouverneur de la province belge de Flandre occidentale d'un dispositif de comptage en temps réel de la population présente sur les dites plages :

- **lorsque la jauge est verte**, aucune restriction n'est appliquée ;
- **lorsqu'elle est orange**, des restrictions concernant la fréquentation des plages peuvent être appliquées ;
- **lorsqu'elle est rouge**, l'accès aux plages est alors formellement interdit.

Il s'agit, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 toujours en cours, de concilier loisirs et sécurité de tous tant du côté belge que français.

Le site www.dekust.be vous permet de consulter l'affluence constatée dans les différentes zones du littoral belge et actualisée toutes les deux heures environ.

En outre, dès lors que la jauge de fréquentation atteindra l'orange ou le rouge, une information sera publiée sur les comptes Twitter et Facebook de la préfecture du Nord mentionnés ci-dessous afin d'alerter la population qui souhaiterait se rendre sur le littoral belge.

Le déconfinement ne signifie pas pour autant que le virus a disparu. Au-delà des mesures prises sur le littoral de la Flandre occidentale, Michel Lalande, préfet du Nord, en appelle à la

responsabilité de chacun pour la sécurité de tous sur l'ensemble des plages et au respect des gestes barrière.

2. Entreprises, particuliers : vous pouvez vous abonner aux newsletters éditées par le ministère de l'Économie et des finances

Dans le contexte de la crise du Covid-19, Bercy propose deux newsletters :

- l'une destinée aux particuliers, qui peuvent recevoir toutes les semaines des informations sur les droits et obligations concernant la fiscalité, les droits de succession, l'épargne, la consommation... ;
- l'une s'adressant plus spécifiquement aux entreprises pour comprendre les nouvelles mesures et la réglementation en vigueur.

Vous pouvez vous y abonner en cliquant sur ce lien : <https://www.economie.gouv.fr/lettres-information>

3. Carte interactive des lieux et prestations touristiques

Le Gouvernement lance en collaboration avec Atout France la carte interactive des lieux touristiques ayant repris leurs activités et étant engagés sur le respect des consignes sanitaires consultable ici : <https://www.france.fr/fr/campagne/cetetejevisitelafance-cartographie>

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**